

RANDO PLAISIR



Compte rendu du Conseil d'Administration du 02 septembre 2020.

Une réunion du conseil d'administration s'est tenue le 02 septembre au foyer rural de Poncin.

Étaient Présents : Serge Bardet, René Billon, Françoise Blanc-Buffier, Alain Chapus, Jacqueline Douzet-Bouchet, André Evieux, Patrick Fèvre, Patrick Garcia, Maurice Guérin, Maurice Guillon, Jacques Mermillon, Jeanine Palmigiani, Patrick Ripoteau.

Excusés : Martine Dessagne, Marc Granger, Roland Hucher, Aimé Lingot, Pierre Masi.

Les points suivants, inscrits à l'ordre du jour, ont été abordés :

Bilan d'activité.

Malgré l'arrêt des sorties lors du confinement le bilan d'activité montre une participation moyenne comparable à celle de 2019, traduisant l'intérêt constant des adhérents pour nos randonnées.

Assemblée Générale 2020.

La réunion d'un grand nombre de personnes étant toujours fortement contre-indiquée, l'Assemblée Générale 2020 ne peut être tenue selon l'organisation habituelle.

Des pistes palliatives sont à l'étude mais afin de respecter les règles de prudence établies, la communication des informations :

- C.R. d'activité,
- bilan financier,
- licences et cotisations,
- renouvellement des membres C.A., Bureau et commissions,

via la messagerie électronique sera probablement la solution retenue. Vos éventuelles observations, questions, suggestions ou autre desiderata exprimés alors en retour jusqu'au 15 octobre 2020.

Randonnée et pandémie.

Une traçabilité pouvant s'avérer indispensable en cas de contamination reconnue d'un ou plusieurs adhérents, une liste complète des participants sera obligatoirement établie par les animateurs avant chaque départ de randonnée.

Pour ceux qui le souhaitent, les frais de route peuvent être partagés en covoiturage dès lors qu'il regroupe 4 personnes équipées de masques dans un même véhicule.

Renouvellement, demande de licence.

Pour la saison 2020/2021, le prix de la licence a été fixé à 28€ par la Fédération.

La cotisation demandée pour l'adhésion à Rando Plaisir est de 7€.

Le montant total à acquitter pour l'établissement/renouvellement de licence est donc de 35€.

Les imprimés nécessaires au renouvellement/demande des licences seront transmis par messagerie électronique :

- certificat médical,
- questionnaire de santé,
- demande de licence,
- Attestation « d'accord de contrôle d'honorabilité » pour les dirigeants élus, les encadrant ainsi que pour les animateurs-trices de randos (nouveau).

Afin de collecter les documents renseignés et, éventuellement, fournir les imprimés qui pourraient faire défaut, des « permanences » seront tenues au foyer rural de Poncin à l'issue des randonnées des lundi 19 et 26 octobre 2020.

Sentiers.

Une rétrospective des actions entreprises, achevées et en cours a été exposée. Elle fait apparaître une charge de travail à assumer encore conséquente sur les secteurs de Poncin et Cerdon.

L'achat d'une débroussailleuse supplémentaire est envisagé.

Voyage annuel.

Le voyage annuel est maintenu et compte 58 participants.

Subventions.

Des lettres ont été adressées aux maires de Poncin, Saint Jean le Vieux et Neuville sur Ain afin de les remercier pour leur contribution pécuniaire aux activités du club.

Réunion de finalisation.

L'organisation d'une A.G. version 2020, tenant compte des impératifs imposés par la situation sanitaire, sera finalisée lors d'une prochaine réunion le 23 sep. 2020 à 09h30 au foyer rural de Poncin.